

CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FEVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 25 : SEANCE DU MERCREDI, 07 AOUT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le sept août, à 15 heures
10 minutes ;

La Conférence Nationale a ouvert sa séance par une minute de recueillement et l'exécution de l'hymne national. Un ordre du jour en quatre points a été proposé et adopté :

- 1° Rapport de la séance du 06 août 1991
- 2° Points d'actualité
- 3° Suite des communications
- 4° Divers

Après la lecture et l'adoption du rapport de la séance du 06 août 1991, l'Assemblée a approuvé sur proposition du Présidium un calendrier pour les prochaines semaines qui doit conduire à la clôture de la Conférence Nationale le 24 août 1991. Ce nouvel aménagement permet de commencer les débats généraux le 08 août 1991 pour aboutir à une déclaration de politique générale le 19 août. Les Institutions de la Transition seraient, elles, mises en place entre le 20 et le 23 août.

On est alors passé au second point de l'ordre du jour qui concerne les questions d'actualité.

L'Assemblée a écouté la lecture d'une lettre signée d'éléments des Forces Armées Togolaises apportant leur soutien à la Conférence Nationale et donnant des précisions quant à leurs problèmes spécifiques. A été également lue une lettre d'un membre

de la famille du Caporal-Chef AGAYI maintenu en détention sans raison. Un certain nombre d'informations ont ensuite été portées à la connaissance de l'Assemblée concernant notamment les troubles dans l'Adélé, plus précisément aux alentours du Ranch de l'Adélé et de l'exploitation de l'OPAT, tous deux situés sur des terres dont les propriétaires sont harcelés avec des propositions d'achat de leurs domaines. L'Assemblée a en outre appris qu'un montage audiovisuel était en préparation dans le but de démentir les révélations faites sur le camp d'Agombiyo en particulier. Il a été ensuite question de la coupure d'eau sur toute l'étendue du territoire. Le Présidium a rassuré la population à ce sujet dans la mesure où des négociations avec le SYNPRODEET la Direction Générale de la Régie Nationale des Eaux du Togo en présence du Ministre de tutelle ont permis de dénouer la situation.

Monsieur GADO Souleymane a tenu à confirmer cette information.

Trois autres Ministres ont pris la parole :

Monsieur ADODO, pour apporter des explications quant à son déplacement hors du Togo le 29 juillet 1991 à l'insu du Présidium de la Conférence, et Monsieur PERE, pour apprendre à l'Assemblée qu'il n'a engagé personne dans la Fonction Publique, s'étant contenté de redistribuer dans les ministères les fonctionnaires antérieurement détachés à l'ancienne Maison du RPT. Monsieur KOMLANVI, quant à lui, a tenu à assurer la Conférence qu'il avait déployé tous les efforts possibles pour assurer la paix dans l'Adélé. Interpelé de plus au sujet de la participation de la Police à la Conférence Nationale, Monsieur KOMLANVI a affirmé qu'il n'a en rien empêché cette participation. Le Présidium a par ailleurs invité le Ministre des Finances à se joindre à la Commission Spéciale créée par l'Acte 3. En conclusion de ce point de l'ordre du jour, le Docteur IHOU a informé l'Assemblée des conditions sanitaires dans la Salle FAZAO (conditions rendant les pauses indispensables) et de l'état de fatigue des participants.

Il a en outre confirmé le danger des ventes sauvages de produits pétroliers soulevé par un délégué, dans la mesure où, au-delà des conséquences économiques néfastes, il pourrait en découler d'autres problèmes liés aux incendies et à l'insuffisance d'infrastructures d'accueil pour le soin des brûlés.

Il a été fait une mise au point sur les problèmes des Kabyè, et notamment ceux de LAMA qui n'entendent pas se faire justice et qui demandent que leur sécurité soit garantie où qu'ils se trouvent.

La première pause est alors intervenue de 17 heures 22 minutes à 17 heures 50 minutes.

A la reprise, Monsieur Francis Mawuéna EKON a pris la parole au nom du Parti de l'Action pour le Développement (PAD).

Après avoir stigmatisé les erreurs, les crimes et les violations des Droits de l'Homme du régime Eyadéma, l'intervenant a exposé sa conception de la paix. Pour lui, la paix ne saurait être assimilée à un silence total de la lutte ou à une absence complète de conflits ou d'antagonismes. Ainsi, toute proposition de paix impliquant la négation de l'adversaire, serait une déclaration de guerre camouflée.

Monsieur EKON a ensuite passé en revue les augmentations de salaires au Togo pour conclure qu'en réalité le togolais s'est appauvri en 20 ans et que son pouvoir d'achat a baissé en moyenne de 60 %, la situation des paysans et des militaires étant par ailleurs des plus dramatiques.

Analysant la gestion des Sociétés d'Etat, l'intervenant a demandé en urgence un audit de l'OPAT et de l'OTP dont les revenus sont systématiquement pillés.

Monsieur EKON a ensuite exposé le projet de société du PAD qui prévoit un régime semi-présidentiel avec séparation des pouvoirs, un Haut Conseil de l'Audiovisuel et une politique financière favorisant les investissements productifs.

Il s'est prononcé pour une transition de 12 mois au maximum avec un Premier Ministre qui ne soit pas Chef de parti.

Après avoir fait part des brimades qu'il a subies dans sa lutte contre le régime en place, Monsieur EKON a préconisé de n'accorder le pardon qu'à ceux des Togolais incriminés qui auraient accepté de rapatrier les fonds détournés.

La communication du PAD a été complétée par Monsieur ASSIH Toyi qui, dans le but de replacer les débats dans leur juste cadre, c'est-à-dire celui des méfaits d'un régime et non d'une ethnie, a rendu témoignage des souffrances de la population de Pya sous le régime Eyadéma : détentions abusives, sévices corporels en public, déportations à Mandouri et meurtres par noyade pour causes de sorcellerie, licenciements abusifs, etc.

La deuxième communication de la soirée a été celle de l'Organisation des Travailleurs du Togo pour la Démocratie (OTTD) présentée par Monsieur Claude AMEGANVI.

En complément des informations données par Monsieur ASSIH, Monsieur AMEGANVI a en guise de préalable, fait part à l'Assemblée des doléances des ressortissants de Pya concernant entre autres, les ingérences du Chef de l'Etat dans les affaires des foyers, l'absence de liberté religieuse pour les Chrétiens, les problèmes fonciers à Pya.

Monsieur AMEGANVI a alors commencé sa communication proprement dite en fustigeant la France pour le rôle qu'elle aurait joué et qu'elle continuerait de jouer dans les difficultés graves que connaît le peuple togolais. Il a donc appelé le peuple à prendre

ses responsabilités en exigeant, à travers la Conférence Nationale, la démission ou la destitution d'Eyadéma.

En effet, pour l'OTTD, c'est suite à une gestion chaotique que le pays croule sous le poids d'une dette contractée sur le dos des travailleurs et qui sert à gonfler les bourses des barons et le patrimoine du Chef de l'Etat. C'est pourquoi, l'intervenant a demandé que le Chef de l'Etat et ses principaux collaborateurs soient traduits devant un tribunal du peuple, jugés, et punis. Dans un acte d'accusation, il a estimé que le Chef de l'Etat devrait être jugé pour crime contre l'humanité du fait des assassinats dont il est responsable. L'intervenant a également dénoncé la corruption des fonctionnaires et exigé le rapatriement immédiat de tous les fonds détournés. Il a demandé qu'un acte soit pris en vue de remercier les peuples qui nous ont aidés dans la lutte et de les appeler à l'aide pour éviter que notre pays ne tombe dans le chaos.

Selon l'OTTD, pour l'avenir, le Togo doit se doter d'une Assemblée Constituante Souveraine et mettre en place toutes les institutions et structures garantissant les libertés individuelles et collectives.

La communication de Monsieur KLOUSSEH Komlanvi, Ministre du Commerce et des Transports, chargé de l'Industrie et des Sociétés d'Etat, a porté essentiellement sur les perspectives d'avenir. En effet, après avoir rappelé que les deux (2) Ministères qu'il dirige ont sous leur responsabilité trois secteurs clés de l'Economie nationale dont le développement équilibré doit être restauré et piloté pour assurer l'essentiel du PNB de notre pays. Le Ministre a procédé à un rapide état des lieux et fait un bilan sommaire de l'évolution de notre industrie et de la privatisation de nos sociétés. Il s'est également félicité de la création des organisations de consommateurs, et a fait diverses recommandations.

C'est ainsi qu'il a indiqué que dans le domaine industriel et des Sociétés d'Etat, les orientations nouvelles de la politique industrielle doivent tendre à restaurer les mécanismes de l'économie de marché en réformant les procédures et comportements longtemps altérés par un dirigisme souvent peu éclairé, à encourager le développement de l'entreprise et surtout celui des PME et PMI, à rationaliser les entreprises exportatrices pourvoyeuses de devises. En ce qui concerne le commerce, notre pays doit retrouver le rôle de plaque tournante qu'il jouait dans la sous-région, grâce à une politique de redéploiement. Il convient donc de libéraliser intégralement le commerce de tous les produits non prohibés et corrélativement de réduire les prohibitions injustifiées, de redynamiser l'environnement du commerce extérieur par la création de structure de facilitation. Quant au domaine des transports, le Ministre a préconisé des dispositions devant permettre à notre pays de recouvrer sa compétitivité au plan des coûts et de la qualité du service, de mettre en place un système de transport urbain indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, de poursuivre la restructuration des chemins de fer du TOGO, d'entretenir une réelle collaboration avec les services de l'Equipement pour le développement et l'entretien des voies en service, de renforcer le rôle de plaque tournante de lignes aériennes internationales. Mais pour mener à bien ces actions, il est indispensable que les Ministères de tutelle soient restructurés et redynamisés. Avant cela, le ministre KLOUSSEH avait déploré l'instabilité du ministère du commerce qui a eu 13 ministres en 24 ans. Il a rappelé à tous que les revendications doivent tenir compte de nos problèmes économiques et financiers et indiqué à tous les acteurs de la vie économique qu'un sacrifice s'avère indispensable pour mettre en route notre jeune démocratie. Il a fait remarquer que son approbation de l'Acte N° 3 de la Conférence est une démarche qui cadre parfaitement avec sa conviction démocratique.

La communication suivante a été celle de l'Alliance Togolaise des Démocrates (ATD) présentée par Monsieur ADANI Ifè. Après s'être félicité de la tenue de la Conférence Nationale, l'intervenant s'est incliné devant la mémoire des morts avant de présenter un exposé en 3 points.

Abordant le premier point concernant la Relecture de l'Histoire, Monsieur ADANI a essayé d'expliquer comment les puissances coloniales interviennent dans la direction et les prises de décisions des pays africains indépendants, comment elles maintiennent des Dictatures à la tête de ces pays avec des hommes médiocres qui représentent les intérêts des multinationales et comment ces puissances maintiennent leurs mainmises sur les richesses du continent. Son analyse a été illustrée par les causes de la mort de OLYMPIO et l'intervention française au Togo en septembre 1986.

Le deuxième point de cet exposé porte sur le projet de société et le programme de l'ATD.

Pour l'ATD, il faut une valorisation des ressources humaines pour un investissement dans la production agricole et industrielle en accordant une priorité à l'initiative privée. Elle soutient également que pour atteindre une amélioration fondamentale qui assure un plein épanouissement de l'individu, une politique de monnaies dans un vaste ensemble africain paraît un facteur indispensable de liens et d'échanges entre les nations. En ce qui concerne la dette, l'ATD préconise sa renégociation et surtout sa remise gratuite par nos créanciers à l'instar de la France et de l'Allemagne. Elle a recommandé de tout faire pour éviter la fuite des capitaux, et demandé la redéfinition du mode de gestion de l'aide internationale, la création d'une commission des comptes. Elle a condamné le dualisme juridique qui existe entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Plan et des Mines quant à l'ordonnancement des dépenses.

En ce qui concerne l'armée, l'ATD a recommandé la tenue rapide des états généraux. Sa préférence politique est allée à un régime parlementaire avec un mandat présidentiel de 5 ans renouvelable une fois. Enfin, l'ATD demande la démission immédiate du Chef de l'Etat qu'elle reconnaît coupable de crimes contre l'humanité, son arrestation et son jugement subséquents ; la démission immédiate du Gouvernement, le retrait de toutes les distinctions internationales décernées au Chef de l'Etat et leur restitution aux organismes qui les ont décernées contre remboursement du prix.

Pour l'ATD, toutes les places et rues portant le nom du Chef de l'Etat doivent être débaptisées et la journée du 5 octobre déclarée "Journée de la Jeunesse, des barricades et de la fin du néocolonialisme".

La dernière communication de ce jour a été celle du Syndicat des Travailleurs du Port Autonome de Lomé (SYNTRAPAL) dont le porte-parole Victor AMEFIA, a d'abord défini le rôle d'un syndicat, et déploré les méfaits de la politique de participation responsable de la CNTT. Il a demandé également l'abrogation des dispositions textuelles instituant le prélèvement à la source de cotisations sur salaire pour le compte de la CNTT et réclamé la révision de certains dossiers de licenciements.

Ensuite l'intervenant a procédé à une analyse critique de la gestion et de la situation du Port Autonome de Lomé où l'absentéisme du Directeur Général pose des problèmes de prise de décision, et où les lenteurs administratives entraînent l'immobilisation des engins de manutention. De plus, les problèmes sanitaires, de formation, de mauvaise gestion, les difficultés de recouvrement des créances, la montée récente de l'insécurité et la perte de conscience professionnelle sont de graves menaces pour le bon fonctionnement de cette entreprise capitale pour l'économie togolaise.

Le SYNTRAPAL recommande alors la nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de l'actuel, la sauvegarde du statut de port franc au Port Autonome de Lomé, la construction d'un centre médico-social pour régler les problèmes sanitaires des travailleurs, l'agrandissement de la cité du Port en vue d'y loger le maximum de travailleurs, la création de comité d'entreprise, la prise de mesures urgentes en vue du recouvrement des créances du Port, le règlement rapide des problèmes des expropriés de la zone portuaire et des dockers. Le SYNTRAPAL a lancé un SOS au Ministre du Commerce et des Transports et à celui de l'Intérieur et de la Sécurité en vue de tout faire pour garantir la sécurité au sein du Port. Il a félicité le Directeur Général Adjoint Monsieur AMOUZOU pour s'être opposé à une décision de privatisation du Port.

Le quatrième point de l'ordre du jour a été abordé, mais rien n'a pu être fait à ce titre puisque, sur demande de l'Assemblée, la séance sera levée à 21 heures 32 après la minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 8 août 1991

Le Rapporteur Général,

www.cnstogo.com

Me Jean Yaovi DEGLI